

Contrat de location 2016

entre

Camping le Pont de Mazerat (SARL) 24620 TAMNIES
RC90 B 4 Siret 352 939 367 000012 - APE 552C- n° TVA Intra: fr63352939367

et

NOM PRENOM: N° VACAF

ADRESSE COMPLETE

CODE POSTAL VILLE PAYS

Email TEL

Date d'arrivée le Départ le Nombre de nuits

Participants

Nom	Prénom	Date de naissance	Noms	Prénom	Date de naissance

Réservation d'un emplacement:

- emplacement
- emplacement avec électricité
- emplacement Pré-équipé

Acompte: 45€ par semaine

45€ X semaine(s) + 11.50€ (frais de dossier)

Total versé =

Réservation d'une location:

- Chalet Family
- Mobile Home 32m²
- Mobile Home 28m²
- Mobile Home 25m²
- Mobile Home 20m²
- Tit' Home
- Cabane Toilée

Tarif Location x nb de semaine :

Acompte : 25% du prix du séjour :

Frais de dossier 11.50€

Total versé :

Options:

- Animal 1.5€ par jour (nb.....)
- réfrigérateur 5€ par jour
- lit Bébé, 20€ par semaine
- Chaise Bébé, 7€ par semaine

En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et de location du camping et en accepte tous les termes sans réserve.

Modalités de paiement: chèque - chèques vacances - CB - espèces

Fait à Le

Signature

Signature Gérant

(Michel Faujanet)



Offre Parrainage

Je parraine la famille avec le code Promo

J'ai été parrainer par la famille

CONDITIONS GENERALES

1. Les emplacements nus loués à la journée de 14 h à 12 h le lendemain. Le départ après 12 h compte pour une nuit de plus.
2. Les locations sont disponibles le samedi à partir de 16 h et doivent être libérées le samedi à 10 h.
3. Les réservations ne sont effectives qu'après réception de l'acompte majoré des frais de dossier et confirmation de notre part.

Pour une bonne gestion de notre planning, il nous est très difficile d'attribuer un N° d'emplacement et d'hébergement au moment de la réservation, sauf cas particulier.

4. Annulation: Pour toute annulation communiquée 30 jours avant le début du séjour, les acomptes sont remboursés à 80 %. Passé ce délai les acomptes ne sont plus remboursés. (Une assurance annulation est fortement conseillée). Ci-joint un document permettant de vous assurer auprès de la FFCC.

Tout séjour réservé en location et ayant débuté, est dû en totalité.

5. Nous nous réservons la possibilité de proposer tout emplacement ou toute location après un retard de 24 h non signalé.

6. Règlement intérieur:

- Animaux: Pour le bien être de tous, les animaux sont acceptés sous condition d'être Vaccinés, (présentation du carnet de vaccination) gardés en laisse et promenés hors du terrain pour leur besoins naturels. Ils ne doivent pas être laissés seuls et l'accès à la piscine leur est strictement interdit.

Ils sont aussi acceptés dans les hébergements touristiques au même tarif que le camping

- Piscine: Non surveillée, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Les bermudas sont interdits. Ouverture de 11 h. à 21 h.

- Animation: Le planning est affiché en début de semaine, mais peut être modifié. Les enfants participants aux activités restent sous la responsabilité des parents.

- Les barbecues ne sont autorisés que dans ceux prévus à cet effet et mis à votre disposition par le camping (charbon uniquement).

- Pour les autres "points" se rapproché du règlement nationale intérieur des campings.

7. Paiement des séjours:

- : Acompte à verser au moment de la réservation :

- Emplacement nu, 35 € par semaine.
- Location 25 % du total du séjour.
- Frais de dossier 11,50 € (non déductible de la facture)
- Un reçu de confirmation vous sera retourné.

- : Le solde et la taxe de séjour sont payables à l'arrivée pour les hébergements touristiques et la veille du départ avant 18 h. au plus tard pour les emplacements.

8. Chaque propriétaire de caravane, camping-car, tente,... doit s'assurer de la couverture multirisque de son bien et un contrat de garanti Responsabilité Civile.

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX LOCATIONS

1. Un état des lieux sera fait à l'arrivée comme au départ
2. CAUTIONS: 2 chèques : 150 € garantissant d'éventuelles dégradations
50 € garantissant le ménage
3. L'équipement des locations comprend : Batterie de cuisine, réchaud et bouteille de gaz, réfrigérateur, salon de jardin, couvertures, oreillers... Les locataires doivent se munir de draps ou duvets, du linge de toilette et de maison.
4. Les hébergements sont loués propres, les résidents sont tenus à les rendre aussi nets qu'ils les ont trouvés, à défaut la caution sera retenu. Sur demande possibilité de prendre en charge le ménage pour un forfait de 50€. par location.

Il est important que le locataire conserve un double des documents.

Merci de votre compréhension

Rolande & Michel Faujanet

Le locataire: signature

